Envoyé en préfecture le 04/05/2023
Reçu en préfecture le 04/05/2023
Publié le 04.05.2023
ID : 038-213805385-20230424-20230424026-AU

Le Versoud
Commune du Grésivaudan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
MAIRIE DE LE VERSOUD – 38420
Tel : 04.76.77.12.64 – Fax : 04.76.77.38.75

♦ ♦ ♦

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DEC20230424-026

Commande publique – Marchés publics

DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

MARCHE DE TRAVAUX POUR LE REPROFILAGE DE LA CHAUSSEE DE LA RUE DU COTEAU COMMUNE DE LE VERSOUD

LE MAIRE DE LA COMMUNE LE VERSOUD :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 par lequel le maire peut être chargé par le Conseil municipal d'exercer certaines de ses attributions ;

Vu Le code de la commande publique du 1er avril 2019 relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 et suivants concernant les marchés publics pouvant être passés selon une procédure adaptée ;

Vu La délibération du Conseil municipal, en date du 11 juin 2020, par laquelle le Conseil municipal a chargé Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget et que le montant prévisionnel de ces marchés n'excède pas 100 000 € HT ;

Considérant la dangerosité en période hivernale de la rue du Coteau, il convient d'effectuer un reprofilage de la chaussée entière par une société spécialisée en travaux de voiries ;

DECIDE :

ARTICLE 1er :

Monsieur le Maire conclut un marché de travaux avec l'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne –ZA Les Condamines BRESSON- BP 103- 38322 EYBENS Cedex, représenté par Monsieur Philippe MEUNIER, directeur d'agence.

Le présent marché est conclu pour la semaine du 2 au 5 mai 2023 pour un montant forfaitaire de 26 071.80 € HT, soit 39 608.28 € TTC.

ARTICLE 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Le Versoud, le 24 avril 2023
Le maire,
Christophe SUSZYLO

MAIRIE DE LE VERSOUD 38420

Acte : Dec20230424-026
Transmis le : 04.05.2023
N° Accusé de Réception 038-213805385-20230424-20230424026-AU